

**Séance du 27 décembre 2024**

**PRESENTS** : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;

DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,  
Echevins  
SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S.,  
WALLEMACQ H., MEUNIER Q., DEWEER L., DELGUSTE B.,  
CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C., LEMAIRE V.,  
BELIN C., MARTENS T., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

Le Conseil communal,

Délibérant en séance publique ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et en particulier les articles L3331-1 à L3331-8 relatifs à l'octroi et contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions ;

Vu le détail des subsides attribués pour l'exercice 2025 aux sociétés locales suivant la liste annexée au dossier ad hoc au montant total de **26.906,58€** ;

Seuls les subsides aux écoles sont revus par rapport à 2024 puisqu'ils dépendent du nombre d'élèves ;

Sur proposition du Collège communal ;

Art. 1<sup>er</sup> : **FIXE** .....

le détail des subsides attribués pour l'exercice 2025 aux sociétés locales suivant la liste annexée au budget 2025 au montant de **26.906,58€**.

Art. 2. : La présente délibération sera transmise aux services communaux concernés.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN